

V.2 16-12-22

PREPARATION DU PROJET DE REPRISE D'ETUDES

- Avant d'effectuer les démarches auprès de l'IUT de Nantes – Nantes Université, je peux prendre contact avec un organisme habilité pour bénéficier d'un **Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP) – voir avec le Pôle Emploi ou les OPCO - ou du dispositif défini dans le cadre de la réforme 2018 de la Formation Professionnelle
- Je définis la **formation** que je souhaite suivre
- Je vérifie auprès du service Formation Tout au Long de la Vie que j'ai bien le **diplôme requis** pour intégrer la formation. Si je ne possède pas le diplôme requis, je téléchargerai un **dossier de Validation d'Acquis (VA)** ou de **Validation d'Acquis Professionnel et Personnel (VAPP) – Application SURF** - selon les dates indiquées en ligne
- Le cas échéant, j'informe de mon projet mon employeur, le Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, l'Apec, etc, pour déterminer quels sont mes droits pour le **financement de ma formation**

CANDIDATURE

- Les formations sont accessibles sur sélection, je complète le **dossier de candidature** en ligne avant la date limite de dépôt. L'accès à la 1^{ère} année d'un BUT est conditionné soit à une admission sur Parcoursup (Parcours+), soit à une candidature qui a été acceptée par une commission pédagogique – (Procédure RE). En cas de question, contacter le service FTLV : ftlv-iutnantes@univ-nantes.fr
- Si je ne possède pas le titre requis pour un accès de droit, je dépose en plus un **dossier de VA ou de VAPP** en ligne avant la date limite de dépôt - – **Application SURF** « <https://surf.univ-nantes.fr> »
- Je complète le **formulaire de pré-inscription** en reprise d'études en ligne (disponible sur le site de l'IUT)
- Si mes frais de formation sont financés, j'envoie le **devis de formation**, remis par le service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), à l'organisme financeur ou à mon employeur. Attention aux délais de traitement des demandes de financement (environ 3 mois en moyenne)
- Si je règle moi-même mes frais de formation, je renvoie le **devis signé** au service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)

INSCRIPTION

- Si mes frais de formation sont financés, je transmets au service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) **l'accord de prise en charge** totale ou partielle de mes frais de formation (attention, les périodes de stage ne sont pas prises en charge par les OPCO)
- J'informe le service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) du **résultat de ma candidature** dès réception
- Le service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) établit mon **contrat de formation** ou ma **convention de formation** (si mes frais de formation sont pris en charge par un financeur, service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) se mettra directement en lien avec lui)
- Je reçois un mail du service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) pour me communiquer les modalités d'inscription et de signature du contrat
- Si j'ai été étudiant(e) dans une autre Université, je réalise les formalités de **transfert de dossier d'étudiant** via la plateforme SURF
- Dès que mon dossier d'inscription est finalisé, je me présente d'abord au service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) pour :

INSTRUCTIONS / REPRISE D'ETUDES

- signer mes 2 exemplaires de **contrat**, compléter une **fiche client**, déposer mon **RIB** et récupérer la **fiche de détermination de régime d'inscription à transmettre au service de la scolarité**.
- récupérer mes **feuilles d'émargement** pour l'année de formation,

SUIVI DE PRESENCE EN FORMATION

- Je complète pour chaque enseignement (CM, TD, tutorat, examen, colloque, visite et le cas échéant période de stage) ma **feuille d'émargement individuelle**. Je la fais signer par chaque intervenant (ou responsable de stage) et la signe à mon tour
- Je dépose à chaque fin de mois ma **feuille d'émargement** au service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)
- En cas de financement, je signe une **attestation de présence** chaque fin de mois et **autre certificat**, le cas échéant.
- J'informe le service Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) de **tout changement de situation** (personnelle, professionnelle, arrêt maladie, absence prolongée, abandon de formation...)

FACTURATION

- En cas de financement personnel, j'attends de recevoir ma **facture**, et je règle mes frais de formation directement à l'Agence comptable en respectant la procédure mentionnée sur la facture

Pour de plus amples informations sur nos formations vous pouvez consulter notre site internet : <https://iutnantes.univ-nantes.fr/>